
Mettre en œuvre les réformes gestionnaires de l'OMS

Programmes et définition des priorités

L'OMS a continué de renforcer sa mise en œuvre de la réforme en matière de stratégie programmatique et de définition des priorités, avec l'objectif d'améliorer les résultats en matière de santé aux niveaux mondial et régional en se concentrant sur les avantages comparatifs. Le Bureau régional a fourni un appui pour les aspects stratégiques de l'action de l'OMS au niveau des pays en assurant une liaison régulière avec les bureaux OMS de pays et les parties prenantes régionales concernées pour ce qui concerne l'élaboration, le suivi et l'évaluation des stratégies de coopération avec les pays. De nouvelles directives relatives à ces stratégies de coopération avec les pays ont été publiées. Un groupe pilote initial de quatre pays a été constitué et une formation organisée. Les nouvelles directives plaident en faveur d'une appropriation nationale importante et d'un processus de négociation et de développement consultatif et inclusif. La mise en place de partenariats a été encouragée, notamment avec la Ligue des États arabes, le Groupe régional des Nations Unies pour le développement, l'Organisation de la coopération islamique et des organisations et institutions régionales des Nations Unies. Le processus de planification opérationnelle régional ascendant a eu lieu à temps pour le Dialogue sur le financement de l'OMS qui s'est tenu à Genève en novembre 2015



Photo : ©Ligue des États arabes

↑ L'OMS et la Ligue des États arabes ont associé leurs efforts lors d'une consultation régionale pour renforcer le rôle des organisations de la société civile dans le programme d'action pour la santé et le développement durable, Le Caire, août 2015

et a ainsi permis d'initier la mise en œuvre pour l'exercice biennal 2016-2017 de manière tout aussi ponctuelle.

Les résultats du rapport de fin d'exercice biennal sur l'appréciation de l'exécution du budget programme 2014-2015 ont montré que le budget régional de base de USD 268 millions avait été financé à hauteur de 84 %, tandis que le budget alloué aux urgences, d'un montant de USD 585 millions, avait été financé à 89 %. L'utilisation du budget programme de base (dépenses et charges financières) a été de 83 % et l'utilisation des financements réellement disponibles a atteint 99 %. Quant au budget du programme d'urgence pour la Région dans son ensemble, son utilisation a été de 85 % et celle des financements de 96 %, l'OMS au niveau régional atteignant un taux global élevé d'utilisation des financements de 97 % à la clôture de l'exercice. En ce qui concerne l'investissement dans les domaines d'action prioritaires au niveau des pays, 85 % du financement souple a été alloué aux priorités nationales.

La livraison des produits techniques a également atteint un niveau élevé, en particulier au regard des efforts constants déployés par le Bureau régional et les bureaux de pays pour répondre aux situations d'urgence liées à des événements, 78 % des objectifs ayant été réalisés en totalité et 22 % en partie.

Le Bureau régional a été un partenaire actif dans le renforcement des réseaux mondiaux de catégories et de secteurs de programme, qui contribuent à la cohérence programmatique et technique aux niveaux mondial, régional et national. Les réseaux de catégories et de secteurs de programme jouent un rôle essentiel dans l'harmonisation des priorités pour la planification ascendante au niveau des pays, avec des engagements émanant, entre autres, de résolutions régionales et mondiales visant à assurer l'exhaustivité et la complétude des plans de travail.

Dans la perspective de l'adoption en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies du nouveau programme de développement pour la période 2016-2030 exprimé dans le cadre des 17 objectifs de développement durable (ODD), dont un (l'Objectif 3) concerne spécifiquement la santé et comporte 13 cibles, des travaux ont débuté en vue de préparer des plans pour aborder les OMD non terminés et le programme intégré des ODD. Ils ont été présentés lors de la soixante-deuxième session du Comité régional.

Dans le cadre des examens programmatiques périodiques en cours, une consultation d'experts s'est tenue début 2016 sur le Programme mondial en langue arabe. Des participants régionaux possédant une expertise en traduction, publications et santé publique ont examiné l'action du programme et les réalisations des deux



Photo : ©OMS

↑ La 62^e session du Comité régional pour la Méditerranée orientale s'est tenue au Koweït

.....

dernières décennies. Prenant en compte le contexte actuel, la pression sur les ressources disponibles et la nécessité de rationaliser l'orientation stratégique du programme, il a été recommandé de concentrer les ressources sur la traduction des publications de l'OMS dans les domaines stratégiques prioritaires et de mettre à jour le Dictionnaire médical unifié.

Gouvernance

Conformément aux pratiques de ces dernières années, une réunion de haut niveau des ministres et des représentants des États Membres et des missions permanentes à Genève s'est tenue avant la réunion de l'Assemblée mondiale de la Santé. Ces réunions offrent à chaque fois l'occasion d'évaluer, en présence des ministres de la Santé et des représentants des gouvernements, les progrès réalisés dans la gestion des principales priorités depuis la dernière réunion du Comité régional. Elles renforcent également la participation des États Membres aux discussions mondiales sur la santé et sur la réforme de l'OMS. Des réunions quotidiennes pendant la session du Conseil exécutif et l'Assemblée mondiale de la Santé ont fourni aux États Membres de la Région des opportunités supplémentaires d'entrer en contact et de convenir de positions communes qui affectent la Région.

Lors de sa soixante-deuxième session qui a eu lieu en octobre, le Comité régional a adopté cinq résolutions en relation avec les priorités stratégiques régionales. Immédiatement avant la session, une journée de réunions techniques a eu lieu en vue de tenir des discussions sur les sujets actuels qui présentent un intérêt pour la Région. En fonction de la pertinence de l'issue des débats, ces sujets ont fait l'objet de discussions approfondies au Comité régional.

Ce processus, qui suit la révision du règlement intérieur approuvée par le Comité régional lors de sa cinquante-neuvième session, s'est avéré être un forum de discussions techniques de haut niveau avec les États Membres.

Gestion

Le Bureau régional a continué de développer des instruments essentiels pour le renforcement du processus de réforme de l'OMS en mettant particulièrement l'accent sur la réforme gestionnaire, en travaillant en étroite collaboration avec tous les autres niveaux de l'Organisation en vue d'atteindre les objectifs du douzième Programme général de travail. Le Bureau régional a également continué d'améliorer ses capacités en matière de planification, prévision, mise en œuvre, suivi et évaluation, de manière à parvenir à une utilisation et à une distribution plus efficaces des ressources limitées, afin que l'OMS dans la Région soit mieux adaptée à son objectif.

Les mesures gestionnaires, associées au processus de réforme en rapport avec la mobilité et de la rotation des équipes, la gestion de la performance et la planification et la gestion des ressources humaines ont été renforcées par la promotion d'une culture favorisant la redevabilité. Cette dernière et les contrôles ont continué de constituer le cœur des efforts d'amélioration, l'accent étant mis sur les cinq domaines concernés par le contrôle de la conformité qui ont été mentionnés à plusieurs reprises au cours d'observations issues des vérifications des comptes internes et externes les années passées : les contributions financières directes, la mise en œuvre directe, les ordres d'achat sur le compte d'avance, les inventaires de stocks et les méthode de contractualisation des employés n'ayant pas le statut de membres du

personnel. Ces domaines ont été suivis de près tout au long de l'année au moyen de tableaux de conformité mensuels. L'objectif consistant à réduire au minimum les observations des vérifications et à classer toutes les observations des vérifications en cours depuis longtemps a été atteint en totalité à la fin de l'année, avec plus de 230 recommandations classées. Cette tâche a été accomplie tandis que la Région accueillait un nombre jamais atteint de missions de vérification (sept, dont deux au Bureau régional) au cours de la même année. Toutes les vérifications ont donné lieu à des évaluations satisfaisantes ou partiellement satisfaisantes, montrant une nette amélioration des contrôles par rapport aux années précédentes et un engagement profond en faveur de la tolérance zéro envers la non-conformité dans l'ensemble de la Région.

Plusieurs initiatives lancées au cours du dernier exercice biennal se sont également avérées utiles pour d'autres régions. Il s'agit notamment des points suivants : un poste dédié à la conformité et à la gestion du risque ; un suivi amélioré de la conformité et la préparation de rapports au moyen de tableaux de bord ; des pactes de redevabilité avec les responsables de centres budgétaires et les agents administratifs liés aux mécanismes de gestion des performances ; des questionnaires d'auto-évaluation pour les responsables à l'appui

des énoncés de gestion sur le contrôle interne ; des initiatives de renforcement des capacités, telles qu'un programme de formation intégré pour les centres budgétaires, les forums de conformité et de nombreuses autres initiatives de vulgarisation ; des projets pilotes comme base des examens programmatiques et administratifs ; la création d'une capacité d'appui supplémentaire dans la Région, avec un accent particulier sur les pays qui connaissent une situation d'urgence ; des visites de pays ciblées visant à fournir un appui sur place ; et un appui gestionnaire renforcé en matière de préparation aux situations d'urgence et d'organisation de la riposte, notamment la création d'un fonds de solidarité régional.

L'OMS relèvera plusieurs défis spécifiques en 2016-2017, parmi lesquels la nécessité de renforcer les capacités au sein des institutions afin d'aider les États Membres à rester alignés sur les besoins changeants ; de renforcer les perspectives au niveau des pays en matière de réponse aux situations d'urgence aiguës et prolongées ; d'envisager un déploiement et une mise en œuvre selon le principe des mesures « sans regrets » ; de créer un registre des risques régional en plus du registre des risques institutionnels ; et apporter en permanence des améliorations en matière de redevabilité et de contrôle, intégrés dans les cadres réglementaires.